

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'Article L2121-25 : Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

SÉANCE DU 19 MAI 2022

Nombre de Conseillers en Exercice :	14
Présents :	09
Pouvoirs :	02
Votants :	11

L'An Deux Mil Vingt Deux, le Jeudi dix-neuf mai, à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune de Authon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations, sous la présidence de Madame CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 Mai 2022

Présents : Mme CAHIER Aline M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, Mme FERRAND Joëlle, Mme FOUSSEREAU Nathalie, M. HASLÉ Julien, HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique.

Absents : M. JOB David, M. BOURRÉE Steve, M. HÉMOND Nicolas

Pouvoirs : à M. FERRAND Arnaud à M. HASLÉ Julien, M. FORBIN Paternie à M. CINTRAT Jean-Luc,

Mme NIZARD Véronique est nommée secrétaire de séance.

DCM 2022/037 : - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - - EXERCICE 2022 -

Madame le Maire présente les demandes de subventions reçues pour l'exercice 2022 et sollicite l'avis du conseil sur les montants à octroyer.

Après avoir voté par 11 voix pour, le conseil municipal a décidé :

- D'octroyer les montants de subventions aux associations définies dans le tableau ci-après :

ORGANISMES / ASSOCIATIONS	SOMME ACCORDÉE 2022
Comité des fêtes et des Loisirs Authon	€ 600.00
Amicale des Sapeurs - Pompiers PRUNAY-AUTHON	€ 150.00
Croix Rouge Française	€ 50.00
Club de l'Amitié	€ 100.00
Amicale des chasseurs	€ 100.00
ADMR (16)	€ 1 137.70
Souvenir Français	€ 60.00
Conciliateurs de Justice	€ 60.00

Association les P'tites Canailles	€	200.00
Section AFN Saint Amand Longpré	€	60.00
Association Secrétaires de Mairie	€	22.50
AFM Téléthon	€	50.00
Union Musicale de Monthodon	€	100.00
Secours catholique	€	60.00
Restaurants du Cœur	€	60.00
Cinéma Le Balzac Château Renault	€	100.00
ALZHEIMER 41	€	60.00
Association Sclérose en plaques	€	60.00
MFR (1)	€	50.00
Assiette - Eco Château Renault	€	50.00
Campus des Métiers de l'Artisanat (2)	€	100.00
Association l'Arbre de Vie	€	50.00
		3 280.20

(chiffre)= nombre d'habitants concernés

**DCM 2022/038: - Déploiement du dispositif de visioconférence
avec les agents des impôts dans les mairies
– Cession des matériels informatiques à la communes de AUTHON
par Territoires vendômois-**

Vu la convention relative à l'acquisition et au financement de matériels informatiques dans le cadre du projet de déploiement de la visioconférence au profit des publics éloignés du numérique, intervenue entre l'Etat, la direction départementale des finances publiques et Territoires vendômois ;

Considérant que dans le cadre du déploiement du dispositif de visioconférence avec les agents des impôts dans les mairies des communes parties-prenantes, Territoires vendôme a acquis des matériels informatiques qui seront cédés gracieusement aux communes, par le biais d'un acte de cession intervenant après délibérations concordantes des communes et de l'EPCI.

Considérant que la commune de Authon a souhaité disposer des matériels informatiques nécessaires à l'accueil de rendez-vous en visioconférences des usagers avec les services des impôts ;

Après avoir pris connaissance de l'acte de cession à intervenir par 11 voix pour, le conseil municipal a décidé :

- D'approuver les termes de l'acte de cession à intervenir entre Territoires vendômois et la commune de Authon
- D'autoriser Mme le maire (ou son représentant) à signer l'acte de cession après délibérations concordantes de la commune et de l'EPCI, et tous les documents ou actes nécessaires à la mise en œuvre de cette cession.

DCM 2022/039 : - ENFANCE/JEUNESSE
DISPOSITIF CHANTIERS CITOYENS
- CONVENTION DE DÉLÉGATION à la communes de AUTHON
par Territoires vendômois-

Vu la décision de Territoires vendômois de retenir l'appel à projets de la commune pour des travaux de peinture sur la période du 25 au 29 juillet 2022 ;

Considérant que ces chantiers se dérouleront sous la double responsabilité de la commune et de l'EPCI et qu'il est nécessaire de préciser les responsabilités de chaque partie par l'approbation d'une convention ;

Après avoir pris connaissance du projet de convention, par 11 voix pour, le conseil municipal a décidé :

- D'approuver les termes de la convention à intervenir entre Territoires vendômois et la commune de Authon
- D'autoriser Mme le maire (ou son représentant) à la signer.

DCM 2022/040: - DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE
- CRÉATION DU SERVICE-

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-1 à 10 ;

Vu le décret n ° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie;

Vu l'arrêté préfectoral du 21/12/2018 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de Loir-et-Cher ;

Considérant la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de AUTHON sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du Maire,

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune de AUTHON,

Le conseil municipal dans sa séance de ce jour, suite à la présentation faite par Mme le Maire de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune, autorise à l'unanimité Mme le Maire à :

- ✓ créer un service public de la DECI ;
- ✓ rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie ;
- ✓ faire réaliser les contrôles techniques pour les PEI publics sous pression, et s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés ;
- ✓ réaliser des conventions avec les propriétaires de PEI privés.
- ✓ réaliser la convention relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation à titre gratuit du logiciel CRplus pour la gestion des points d'eau incendie appartenant au Service Départemental D'incendie et de Secours de Loir-et-Cher (SDIS 41)

DCM 2022/041: - DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE
- FONCTIONNEMENT DU SERVICE-

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-1 à 10 ;

Vu le décret n ° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie

Vu l'arrêté préfectoral du 21/12/2018 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de Loir-et-Cher ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 MAI 2022 sur la création d'un service DECI ;

Le conseil municipal dans sa séance de ce jour, suite à la présentation faite par M. (ou Mme) le Maire sur la nécessité de préciser le fonctionnement du service public de la DECI pour la commune de AUTHON, décide à l'unanimité de fixer l'organisation du service public de la DECI de la manière suivante :

En régie propre.

Les services municipaux seront en charge de :

La gestion administrative du service public de la DECI
La gestion de la signalisation de la DECI
La gestion de l'accessibilité et de la protection de la DECI
La gestion de la maintenance préventive des PENA publics

implémenter le suppression, le déplacement des PEI publics sous pression
implémenter le suppression, le déplacement des PENA publics

En régie par le biais de prestations de service.

Les services municipaux seront en charge, dans le respect du code des marchés publics, d'organiser avec des prestataires privés au travers de prestations de service :

la gestion de la maintenance corrective des PEI publics sous pression
la gestion de la maintenance préventive des PENA publics
la gestion des contrôles techniques pour les PEI publics sous pression

Les appels d'offre, contrats et conventions passés dans le cadre de l'organisation du service public contrats seront annexés en annexe 6 de l'arrêté municipal de la DECI.

DCM 2022/042 : - CAMPAGNE DE PRÉVENTION - ET STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS-

Pour rappel, par délibération N°2020/531 du 03 août 2020 le conseil avait conclu avec la SPA une convention pour la capture, l'identification et la stérilisation de 10 chats par an avec la SPA.

À ce jour, aucune capture n'a eu lieu et Mme le Maire a été contacté par une nouvelle association basée à Villechauve proposant d'assurer ces prestations sous couvert d'une convention.

Au vu de cet exposé, par 11 voix pour, le conseil municipal a décidé :

- D'annuler la convention prise le 03 août 2020 avec la SPA relative à la capture, l'identification et la stérilisation à compter de la présente ;
- D'établir une convention avec l'association SOS Baby's poils en galère- domiciliée le Gouin 41310 VILLECHAUVE
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DCM 2022/043 : - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2022/032 - ÉTUDE DE FAISABILITÉ GÉOTHERMIQUE-

Mme le Maire rappelle que par délibération du 28 avril dernier, le conseil avait validé la proposition d'étude de faisabilité géothermique de la société CEBI 45.

Elle expose que de nouveaux devis sont arrivés depuis et qu'il est possible de déposer un dossier de subvention sur ce dossier et propose d'annuler la décision n° 2022/032.

Au vu de cet exposé, par 11 voix pour, le conseil municipal a décidé :

- D'annuler la délibération N° 2022/032 du 28 avril 2022 acceptant la proposition financière de CEBI 45 ;
- D'autoriser Mme le Maire à notifier cette décision

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements du comité des fêtes pour le prêt de matériel municipal pour la randonnée et la brocante.
- Suivi des travaux : réalisation des peintures sur la porte de l'église, les fenêtres du logement de la mairie, la grille du local rue de gâtine, la barre de l'escalier derrière la mairie, les hublots ainsi que les portails de l'école.
- Une remise de 680€ a été accordée par la société MBE pour le retard de remise des études.

INFOS DIVERSES :

- Démolition du bâtiment au 31 rue du Maine, la démolition est programmée la 1ère semaine de juillet. Une demande de dépose des lignes EDF et Telecom a été faite le 12/05/2022. Un arrêté de circulation sera à prendre.
- Pour les fissures du bâtiment communal, les travaux seront réalisés les 30 et 31 mai 2022
- Multimédia : la CATV a acheté un camping-car aménagé en bureau, géré par 2 personnes et qui circulera en inter commune. Le local communal fermera fin mai 2022.
- un devis pour retirer les souches des sapins au-dessus du tennis d'environ 2000€ est accepté

DATE DU PROCHAIN CONSEIL : Jeudi 30 juin 2022

Conforme aux débats
Le 31 mai 2022

Mme Le Maire,
Marie-José CINTRAT



MAIRIE d'AUTRON
Loir-et-Cher